

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le 18/06/2013

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction navigabilité et opérations

Pôle agréments et maintien de navigabilité

Madame Corinne MERLIN
Dirigeante Responsable
Lycée Mendès France
Avenue Yitzahc Rabin
BP 17
13741 VITROLLES CEDEX

Nos réf. : DSAC/NO/AGR - DOFO - 13 - 0017

Vos réf. :

Affaire suivie par Florence LEBLOND

Tél. : 01 58 09 39 58 - Fax : 01 58 09 45 52

Objet : Règlement CE 2042/2003 Partie 147 – Amendement 6

Madame la Dirigeante Responsable,

L'étude de l'amendement à votre MTOE a permis à OSAC de vérifier qu'il répond aux dispositions de la Partie 147, et de me donner un avis favorable pour son approbation.

En conséquence, pour prendre en compte cette évolution, je délivre un nouveau certificat d'agrément de votre organisme de formation, au titre de l'annexe IV (Partie 147) du règlement (CE) N° 2042/2003 de la commission du 20 novembre 2003 relatif au maintien de navigabilité des aéronefs et de produits, pièces et équipements aéronautiques, et relatif à l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches.

Je vous précise que j'approuve votre MTOE, Edition 5, Révision 0 du 27/03/2013.

Je vous demande de bien vouloir reporter sur celui-ci, la référence de la présente lettre avant sa diffusion par vos soins, à l'ensemble des destinataires.

Veuillez agréer, Madame, la Dirigeante Responsable, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du pôle agréments et maintien de navigabilité



Florence LEBLOND

PJ : Certificat d'agrément Partie 147 n° FR.147.0028
Copie à : OSAC/DOFO RS

Direction Générale de l'Aviation Civile

DIRECTION DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE

Membre de l'Union Européenne
(A Member of the European Union)

**CERTIFICAT D'AGREMENT
D'ORGANISME DE FORMATION A LA MAINTENANCE ET D'EXAMEN**
(MAINTENANCE TRAINING AND EXAMINATION ORGANISATION APPROVAL CERTIFICATE)

FR.147.0028

Conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement Européen et du Conseil et au règlement (CE) n°2042/2003 de la Commission actuellement en vigueur, et dans le respect des conditions énoncées ci-dessous, la Direction Générale de l'Aviation Civile certifie :

(Pursuant to Regulation (EC) No 216/2008 of the European Parliament and of the Council and to Commission Regulation (EC) No 2042/2003 for the time being in force and subject to the conditions specified below, the Direction Générale de l'Aviation Civile hereby certifies:)

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE
Avenue Yitzhac Rabin VITROLLES CEDEX, 13741
13741 (VITROLLES CEDEX)

comme organisme de formation à la maintenance conformément à l'annexe IV (Partie 147), section A, du règlement (CE) n° 2042/2003, agréé pour dispenser les formations et organiser les examens énumérés dans le domaine d'agrément joint et délivrer les certificats correspondants de reconnaissance aux stagiaires en utilisant les références ci-dessus.

(as a maintenance training organisation in compliance with section A of Annex IV (Part-147) of Regulation (EC) No 2042/2003 approved to provide training and conduct examinations listed in the attached approval schedule and issue related certificates of recognition to students using the above references).

CONDITIONS :

1. Le présent agrément est limité aux tâches indiquées dans la section « domaine d'activité » du manuel des spécifications approuvé de l'organisme de formation à la maintenance visé à l'annexe IV (Partie 147), section A du règlement (CE) n° 2042/2003.

(This approval is limited to that specified in the scope of work section of the approved maintenance training organisation exposition as referred to in Annex IV (Part-147), section A of Regulation (EC) No 2042/2003)

2. Le présent agrément exige de respecter les procédures définies dans le manuel des spécifications approuvé de l'organisme de formation à la maintenance.

(This approval requires compliance with the procedures specified in the approved maintenance training organisation exposition)

3. Le présent agrément est valable tant que l'organisme de formation à la maintenance agréé respecte les dispositions de l'annexe IV (Partie 147) du règlement (CE) n° 2042/2003.

(This approval is valid whilst the approved maintenance training organisation remains in compliance with Annex IV (Part-147) of Regulation (EC) No 2042/2003)

4. Sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessus, la durée de validité du présent agrément est illimitée, sauf si l'agrément a auparavant été rendu, remplacé, suspendu ou retiré.

(Subject to compliance with the foregoing conditions, this approval shall remain valid for an unlimited duration unless the approval has previously been surrendered, superseded, suspended or revoked).

Date de délivrance initiale : 06/07/2006
(Date of original issue)

Date de la présente révision : 14/06/2013
(Date of this revision)

N° de révision : 1
(Revision No:)

Pour la Ministre chargée de l'Aviation Civile,
La chef du pôle agréments et maintien de la navigabilité


Florence PERLOND
Chef du pôle agréments et
maintien de navigabilité

DOMAINE D'AGREMENT DE L'ORGANISME DE MAINTENANCE
(MAINTENANCE ORGANISATION APPROVAL SCHEDULE)

FR.147.0028

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE

CLASSE (CLASS)	CATEGORIE (RATING)	LIMITATION (LIMITATION)	
Base (Basic)	B1	TB1.2	- AVIONS À MOTEUR À PISTONS (AEROPLANES PISTON)
		TB1.1	- AVIONS À TURBINE (AEROPLANES TURBINE)
		TB1.3	- HÉLICOPTÈRES À TURBINES (HELICOPTERS TURBINE)

Ce domaine d'agrément est limité aux formations et examens figurant dans la section « domaine d'activité » du manuel des spécifications approuvé de l'organisme de formation à la maintenance.
(This approval schedule is limited to those trainings and examinations specified in the scope of work section of the approved maintenance training organisation exposition)

Référence du manuel de l'organisme de formation à la maintenance :
(Maintenance Training Organisation Exposition reference:)

MTOE, Edition 5, Révision 0 du 27/03/2013
(et révisions ultérieures approuvées)
(and later approved revisions)

Date de délivrance initiale : 06/07/2006
(Date of original issue)

Date de la présente révision : 14/06/2013
(Date of this revision)

N° de révision : 1
(Revision No.:

**Pour la Ministre chargée de l'Aviation Civile,
La chef du pôle agréments et maintien de la
navigabilité**

Florence LEBLOND
Chef de pôle agréments et
maintien de Navigabilité